



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 15 Juillet 2025

Présents : Mme Sylvestre- MM. Pézière- Sénécal- Podan Mavounzy (Président)

Assiste : MM. Macina (Comité)- Cokgul

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LES MATCHES NON-JOUÉS

LA COMMISSION VOUS INFORME QU'EN RAISON DU NOMBRE IMPORTANT DE MATCHES NON-JOUÉS À CE JOUR ET N'AYANT PLUS DE DISPONIBILITÉS POUR LES REPORTER À UNE DATE PRÉVUE PAR LE CALENDRIER POUR LES MATCHES REMIS, NOUS SERONS DANS L'OBLIGATION DE FAIRE JOUER CES MATCHES EN SEMAINE. NOUS VOUS DEMANDONS DE BIEN VOULOIR PRENDRE TOUTES LES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES LORS DE LA REPROGRAMMATION DE CES MATCHES.

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2024/2025)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

La Commission rappelle aux clubs qu'un espace sur votre dossier d'engagements 2025/2026 vous permet de nous faire part de vos desiderata





RAPPEL MODIFICATION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION DU 13 MAI 2025 POUR LA SAISON 2025/2026

Obligations réglementaires SENIORS :

Etude sur les difficultés rencontrées par les clubs ayant une équipe SENIOR en D3 pour constituer une équipe réserve. Le règlement exige qu'un club avec une équipe SENIOR en D3 ait 2 équipes SENIOR le dimanche après-midi.

Proposition de **modifier l'obligation pour la saison 2025/2026, en supprimant la mention « après-midi » pour inclure les SENIORS du dimanche matin (y compris ANCIENS +35 ans).**

Approuvé à l'unanimité.

INFORMATION INSCRIPTIONS EQUIPES

La Commission vous rappelle que les inscriptions des équipes dans les dernières divisions et de toutes les catégories sont à faire au plus tard le 08/09/2025.

La Commission Calendriers et Organisation des Compétitions a pris en compte, dans la mesure du possible, les desiderata envoyés à ce jour par les clubs.

COURRIERS DES CLUBS

Le PECQ

Courrier du 09/07/2025

Le règlement dans le district du 95 préconise qu'une demande de dérogation soit faite au plus tard la veille de la tenue de la réunion de la Commission Organisation des Compétitions, avec l'accord de l'adversaire, pour toutes modifications portant sur la date ou l'heure d'un match, voire une demande d'inversion de rencontre.

CHEMINOTS DE L'OUEST

Courrier du 09/07/2025

Nous accusons réception de votre courrier.

VILLIERS LE BEL FC- MENU COURT

Courriels

Réponses faites

**REPRISE DE LA COC LE 19/08/2025
BONNES VACANCES A TOUS**

Secrétaire de Séance
M. SENEAL

Président de Séance
M. PODAN-MAVOUNZY

